



Grippe aviaire en Europe: mesures de précaution pour les voyageurs à destination des zones touchées

Durant les vacances de carnaval, beaucoup de Belges souhaitent partir à l'étranger. Bon nombre d'entre eux se demandent s'ils courent un risque particulier à se rendre dans les pays touchés par la grippe aviaire. Le Commissariat interministériel Influenza souhaite à cet effet répéter l'avis de voyage pour les voyageurs à destination des pays touchés par le virus influenza H5N1.

Quel que soit le pays, il n'y a aucun avis de voyage négatif en raison de la grippe aviaire, mais le voyageur à destination des zones touchées par la grippe aviaire se doit de respecter un certain nombre de mesures de précaution :

1. En voyage vers un pays touché par la maladie

- s'informer avant le départ sur les éventuelles mesures en vigueur dans la région où l'on se rend et les respecter une fois sur place (mesures pour les visites de zoos,...).
- éviter dans les pays les plus touchés toute visite ou contact avec la volaille ou oiseaux sauvages (marché, exposition,...) ; le contact avec des fientes (plumes, litière...) constitue un risque particulier
- ne consommer que des produits de volaille (viande, œufs...) bien cuits
- respecter les règles élémentaires d'hygiène : lavage des mains régulier, pendant la préparation et au moment des repas

2. Au retour d'un pays touché par la maladie:

- l'importation de tout oiseau vivant ou denrée alimentaire au retour d'un pays tiers, est interdite.
- au retour en Belgique, le contact des voyageurs revenant d'une zone touchée avec les volailles est interdit pendant les 4 jours qui suivent la date du retour
- les voyageurs qui ont été en contact avec des volailles pendant leur séjour et qui présentent des symptômes de malaise général, de toux et de fièvre dans la semaine qui suit le retour, doivent consulter leur médecin traitant.

De nombreux pays d'Asie sont touchés par la grippe aviaire depuis plusieurs mois. Les pays européens où le virus influenza H5N1 a été identifié sont : la France, l'Italie, la Grèce, l'Autriche, la Bulgarie, la Slovénie, la Hongrie, la Slovaquie et l'Allemagne. La liste actualisée des pays touchés par la grippe aviaire est disponible sur le site internet www.influenza.be.

La grippe aviaire de type H5N1 est une maladie qui se propage principalement parmi la volaille. Dans d'autres pays, le virus a également touché plus de 190 personnes, dont la moitié environ est décédée. Cette transmission du virus à l'homme a été essentiellement liée au fait que les personnes atteintes vivaient en contact très étroit avec les animaux malades. En Europe, nous avons une culture différente quant à notre comportement avec des animaux comme les poules, les canards, les oies, ... De ce fait, le risque que nous courons d'être contaminés par le virus de la grippe aviaire est amoindri. Il est toutefois important que nous restions vigilants et évitions tout contact inutile avec la volaille.

Il y a dans les aéroports de grands panneaux contenant des information de base. La brochure pour les voyageurs est disponible dans les aéroports belges et est téléchargeable sur le site www.influenza.be sous la rubrique « publications ».

Vous trouverez toutes ces informations ainsi que des informations plus générales sur la grippe, la grippe aviaire et une éventuelle pandémie de grippe sur le site internet ou en téléphonant au numéro gratuit 0800 99 777.